

PERIODES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL DES ELEVES DE 3^{ème} EA

Année scolaire 2023-2024

Des périodes d'observation en milieu professionnel font partie intégrante de la formation. Elles contribuent à préparer l'orientation.

L'apprenant et sa famille sont responsables de la recherche de structures d'accueil. Il est impératif de signer une convention de stage, impliquant l'élève et sa famille, la structure d'accueil et le lycée, **au plus tard 15 jours avant le début de chaque période.**

Objectifs :

Il s'agit de séquences d'observation et non pas de stages professionnels. Ces expériences visent à faire prendre conscience aux élèves de ce que représente le monde du travail en général : son organisation, ses règles, ses contraintes. L'élève peut être amené à observer un métier en particulier ou une palette de professions au travers d'expériences individuelles. Il s'agit d'informer les élèves en leur faisant découvrir un milieu inconnu, en leur faisant toucher du doigt les avantages, mais aussi les contraintes d'un métier considéré.

Périodes d'observation en milieu professionnel sur l'année

3 semaines réparties sur l'année scolaire. Les dates seront communiquées sur le site internet : www.lyceedupaysdebray.fr

Lieux d'observation possibles	Tous les lieux peuvent a priori être envisagés en tenant compte du projet d'orientation, des souhaits de l'élève en terme de métier...
Activités principales pouvant être effectuées	<ul style="list-style-type: none"> - Questionner l'entreprise sur son statut, ses particularités. - Réaliser un journal de bord. - Réaliser de modestes tâches sous l'autorité du maître de stage

Il est demandé aux élèves d'être curieux, disponibles, ponctuels, assidus et de respecter les consignes de sécurité.